



Mairie
580 route des Boissonnets
01290 BEY
04.74.04.00.27 - email: mairie.bey@free.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mil vingt et le dix huit septembre 2020, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de BEY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Michel GENTIL, Maire de BEY.

Membres présents : Mrs. Michel GENTIL, Michel GADIOLET, Philippe MARECHAL Mmes Emilie SANTE, Agnès LAURENT, Patricia GASTEBOIS, Angélique SAUTIER, Mrs Alexandre DESPRAS, Henri PORNON, Karyl THEVENIN

Membres Absents, Excusés : Monsieur Luc PERRAUD (Pouvoir à Monsieur GADIOLET Michel)

Le Conseil Municipal, réuni

- Approuve les comptes rendus des conseils municipaux des 26 juin 2020 et 10 juillet 2020
- **Décide de dénoncer, à l'unanimité des membres présents et représentés le devis** qui avait été établi par l'entreprise d'électricité consultée, compte tenu de son manque de réponses aux diverses sollicitations de la commune.
- Prononce, à la demande de Monsieur le Préfet, le retrait de la délibération de désignation des représentants aux SCOT qui avait été prise le 10 juillet 2020.
- Décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'allouer une subvention exceptionnelle à l'association CANTINE pour un montant de 1 424.00 euros
- Décide d'accepter le devis des Etablissements CUNY pour un montant de 3 456.00 euros TTC concernant le remplacement de l'armoire frigorifique de la salle polyvalente
- Décide d'accepter le devis de l'entreprise Haute Propreté pour le nettoyage complet des vitres du bâtiments de la mairie pour un montant de 225.00 € HT.
- Prend connaissance du courrier de Madame la Préfète concernant l'ouverture de catégories d'opérations éligibles à la DETR et autorise Monsieur le Maire à déposer des dossiers de demandes de subvention concernant la réfection des voiries et la réfection des poteaux incendie
- Entame un débat sur le dossier de Finalisation de l'Espace Jeux situé devant la mairie.
- Donne un avis défavorable à une demande de subvention. La demande pourra être réexaminée courant 2021

- Nomme Monsieur Henri PORNON, délégué du CNAS (pour les élus) et Monsieur Cyril GADIOLET, délégué du CNAS pour le collège des agents ; pour la durée du mandat 2020-2026.
- Prend connaissance des diverses incivilités qui se sont déroulées au cours de l'été

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 h 45

P/Le Maire
Michel GENTIL

L'Adjoint
Michel GADIOLET